



CONFÉRENCE

La Communauté andine et l'Union européenne Deux exemples d'intégration régionale - Regards croisés -

Sous la Présidence de

S.E.M. Jean-Paul Guevara, Ambassadeur de l'État Plurinational de Bolivie en France

Invités :

Chahira Boutayeb, Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
École de droit de la Sorbonne

Droit de l'intégration européenne et intégration latino-américaine : quelles influences ?

S.E.M. Carlos Jativa Naranjo, Ambassadeur de la République de l'Équateur en France

La Communauté andine : un système d'intégration en Amérique du Sud

Jorge Luis Valdez Carillo, Directeur exécutif de la Fondation EU-LAC
L'importance de l'agenda bi-régional Amérique Latine – Union Européenne

Lieu : Maison de l'Amérique latine - Auditorium

217, Bd. Saint-Germain - 75007 Paris

Date : Jeudi 28 mars 2013

Heure : 18h00

Inscription obligatoire : embolivia.paris@wanadoo.fr

Synthèse

L'intégration est considérée comme l'un des plus vieux rêves en Amérique latine, comme en témoignent la pensée et l'action des précurseurs de l'indépendance de nombreux États, ainsi que la persistance du thème tout au long de l'histoire de l'évolution républicaine sud-américaine jusqu'à nos jours.

Même si la réalisation de ce processus d'intégration n'a pas été sans difficulté et reste toujours une tâche inachevée, il existe aujourd'hui, en Amérique du Sud, des progrès significatifs accomplis en matière d'intégration régionale, notamment par le biais de la Communauté andine (CAN), le MERCOSUR, et, plus récemment, l'UNASUR.

Ainsi, dans le contexte de l'intégration andine, initiée en 1969 avec la signature de l'Accord de Carthagène, lequel est appelé à l'origine « *Pacte andin* », et considéré aujourd'hui comme le plus ancien des processus d'intégration en Amérique du Sud, le droit de la Communauté andine dépasse les limites d'une simple intégration régionale. Il a permis d'obtenir des résultats conséquents dans le domaine non seulement régional mais aussi institutionnel et législatif, comme le démontrent la création du Tribunal de justice de la Communauté andine et, de manière plus générale, l'intégration normative andine.

L'appréciation d'un tel processus d'intégration latino-américaine doit nécessairement être mise en perspective avec l'expérience européenne. En effet, les regards croisés entre ces deux systèmes juridiques, le droit de la Communauté andine et le droit de l'Union européenne lesquels entretiennent des relations durables et étroites depuis deux décennies, seront l'occasion de réfléchir en présence de spécialistes sur le sujet, à l'occasion de cette conférence, sur les potentialités du développement d'un programme régional d'intégration entre les deux systèmes et leurs interactions.